

**Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
Nouveau Monastère**

SA à capital variable  
54, place de l'Eglise-Temple, 26150 SAINTE-CROIX  
530 053 495 RCS de Romans

**Procès-verbal des résolutions**

**de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un le 27 mars à 14 heures,

Les associés de la société «SCIC SA Nouveau Monastère », SA à capital variable, dont le siège est 54, place de l'Eglise-Temple, Le Village, 26150 Sainte-Croix, immatriculée au registre du commerce des sociétés sous le n°530 053 495 RCS, se sont réunis au-dit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par courrier électronique le 11 mars 2021, conformément à l'article 23 des statuts.

L'assemblée est présidée par Mme Caroline LIGOUY, présidente de la SCIC.

La présidente constate que sont présentes les personnes qui ont émargées sur la feuille ci-jointe.

Total des associés présents ou représentés : **59**.

Est également présent :

- M. Olivier SACHET, FDA Audit, Commissaire aux Comptes

Madame la présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée de plus d'1/5<sup>ème</sup> des associés pour l'Assemblée Ordinaire, que le quorum est atteint et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Elle remercie les associés venus de loin.

Sont désignés : un secrétaire : Mme Nadine Monge, sociétaire

Deux scrutateurs : Mme Elsa Belliato, URSCOP et Mr Jean-Luc Printemps, sociétaire

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la présidente :

- le rapport du conseil d'administration sur l'exercice écoulé ;
- le compte de résultat et le bilan et le rapport du commissaire aux comptes;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Mme la présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

**La présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

**Assemblée générale ordinaire :**

- Rappel du projet et de ses partenaires

- Gouvernance
- Finalité d'intérêt collectif
- Audition du rapport du Conseil d'Administration
- Audition du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au conseil d'administration de sa gestion
- Affectation du résultat et montant des réserves
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et un suppléant
- Renouvellement et élection de nouveaux membres du conseil d'administration
- Pouvoir pour les formalités
- Perspectives au regard de la situation liée la pandémie de COVID-19

Elle précise que cette assemblée accueille également l'Assemblée des Porteurs de Titres participatifs au nombre de 21.

Puis elle remercie ses collègues, la confiance des membres du Conseil d'Administration et l'engagement bénévole qui se vit comme un échange au sein de la SCIC.

## LE PROJET

Elle rappelle ensuite les quatre orientations votées en AG 2016 et les phases du projet :

- \*Restaurer le bâti et valoriser les jardins en respectant la mémoire du lieu et l'environnement
- \*Développer l'accueil touristique, son cœur de métier
- \*Développer l'action culturelle et patrimoniale pour un lieu vivant
- \*Développer des activités économiques complémentaires au service du territoire

Il s'étale sur 3 phases et représente 2 millions d'euros d'investissement.

Les partenaires techniques, institutionnels, financiers et de réseau pour le projet sont rappelés, dont la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**, les **fonds européens LEADER**, la **société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme**, l'**ADEME**, le **financement participatif**, Le **Département de la Drôme** pour sa subvention d'aide à la création artistique, **La Drôme Tourisme**, **Diois Tourisme** et l'**URSCOP**.

Elle présente la gouvernance de la SCIC pour mener ce projet coopératif :

La SCIC est composée de **135 sociétaires** comprenant : 14 acteurs du lieu, 30 partenaires économiques et 91 partenaires de soutien. **Le capital est à ce jour de 64 900€.**

**La Présidente rend hommage à Liliane Orand, associée de la première heure, décédée en décembre 2020.**

**8 nouveaux associés** depuis l'AG 2020, dont **6 sympathisants et 2 clients/usagers**. La parole est donnée à Pierre-Antoine Landel et Laure Guellerin sur leur motivation à entrer au capital :

Pierre-Antoine : aime les projets qui bougent, connaît bien le territoire, ancien président de la CCD.

Laure : a pris la suite de son mari décédé, a un intérêt plus particulier pour les jardins.

et **2 changements de catégories** : **Florence Destrait**, La Pause Bien-être quitte la catégorie des locataires (plus de convention avec la SCIC) pour celle des sympathisants et **Alain Guillet** quitte la catégorie des salariés (son contrat est terminé) pour celle des sympathisants.

La Présidente remercie chaleureusement l'investissement donné pendant les 4 dernières années par **Alain Guillet**. L'Assemblée applaudit.

PV Assemblée Générale Ordinaire SCIC SA Nouveau Monastère – 27 mars 2021

Ancien Monastère, 54, place de l'Eglise-Temple, Le Village, 26150 SAINTE-CROIX N°530 053 495 RCS de ROMANS 2

EB

N 17

**Conseil d'Administration : 16 administrateurs dont 4 sortants :**

**Liliane Orand, Bruno Robinne, Alain Guillet, Association Valdecquint (Damien Hensens).** Témoignage apporté par Bruno sur son arrivée sur la vallée et l'attrait pour ce lieu et les gens, le bâti, la culture et enfin les Ressources Humaines : très intéressant. Caroline et Frédéric assument leur posture double mandat et salariat. Est-ce l'Ancien ou le Nouveau Monastère ?

**Puis le directeur présente l'activité de la SCIC pour l'exercice 2020 :**

La SCIC Nouveau Monastère a connu en 2020 une année critique économiquement, (4 mois 1/2 d'ouverture : Chiffres d'affaires groupe divisé par trois). Et 1800 nuitées (contre 6000 en 2019).

Les ressources humaines ont représenté 5,18 Equivalent Temps Plein sur l'année, contre 8,21 ETP en 2019.

La hausse de la fréquentation touristique et le choix de garder le lieu ouvert malgré l'absence des groupes a entraîné une hausse de chiffre d'affaires boutique et de visites dans les jardins, expositions, etc. Des opérations spéciales anti-gaspi ont été mises en place (CA : 3500 euros).

La valorisation botanique s'est poursuivie grâce à des woofeurs et des volontaires, coordonnés par Alain Guillet et Lise-May Viment. Les ateliers plantes ont rencontré un bon succès (déploiement de l'activité des Fleurs de May).

La programmation culturelle a été modifiée mais 6 spectacles sur 10, 5 expos sur 10 ont eu lieu et une Résidence d'artistes en partenariat avec Les Aires (Théâtre de Die), soutenu par le Département.

Massages bien-être : activité limitée à cause de l'accueil limité.

**Partage de Renée Dusautoy, associée bénévole :** sur les initiatives boutiques, opérations spéciale, formule concert avec repas, etc. Sympathique, merci pour le relais des communes et Valdecquint.

L'amélioration du lieu et les obligations réglementaires se sont poursuivies : création d'une chambre PMR mutualisée massages, poursuite du programme de sécurité incendie, portes intérieures et signalétiques.

Création d'un espace sanitaires et terrasse dans le parc via une convention avec la Formation en éco-construction Aplomb.

**La présidente apporte des précisions sur la vie coopérative et la stratégie projet :**

7 réunions du Conseil d'Administration pour identifier la stratégie à adopter en cette phase de crise et à se projeter vers une organisation avec des alternatives pour rebondir et de diversifier notre projet.

5 groupes de travail stratégiques sont nés :

-Organisation Ressources Humaines mixant les participants

**Témoignage Clare :** a beaucoup apprécié d'être associée à cette démarche, a mené les entretiens de l'équipe de pilotage.

-Améliorer du remplissage du lieu en séjours

-Valoriser en externe les compétences de la cuisine

-Renforcer les actions en direction du public extérieur et la boutique

-Mobiliser des recettes spécifiques en développant l'ingénierie financière

Poursuite de la valorisation de l'intérêt collectif et de l'utilité sociale de la SCIC, Révision coopérative.

PV Assemblée Générale Ordinaire SCIC SA Nouveau Monastère – 27 mars 2021

Ancien Monastère, 54, place de l'Eglise-Temple, Le Village, 26150 SAINTE-CROIX N°530 053 495 RCS de ROMANS 3

EB NR

Demande de prolongement de la durée du bail jusqu'en 2050 (initialement 2035).

## LE RAPPORT FINANCIER

Présentation des chiffres issus du rapport du cabinet comptable Gravir Conseils, par un administrateur, Etienne Zahnd.

Des incertitudes et difficultés d'une année critique ont entraîné un mauvais bilan final :

En k€	2019	2020
Produits d'exploitation	447	185 (-59%)
Charges d'exploitation	470	264 (-44%)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-23</b>	<b>-79</b>
Produits financiers et exceptionnels	12	10
Charges financières et exceptionnelles	5	3
<b>Résultat net global</b>	<b>-15,8</b>	<b>-71,5</b>

Des atténuations de charges et des subventions particulièrement bienvenues : Accompagnement de l'activité, quote-part subvention Région à 8400€, subvention départementale résidence 2500€.

### Des mesures COVID (en k€) salutaires :

Fonds de solidarité Etat	26,7
Aide au chômage partiel Etat	30,3
Exonération de charges patronales (mars-mai)	6,7
Région AURA, fonds tourisme	5
Exonération de loyer (3 mois) Association Le Monastère de Sainte-Croix	3

**Remerciements faits à l'Association Le Monastère de Sainte-Croix pour ce geste et leur compréhension en cette phase difficile.**

**Un objectif fort de garder le lieu ouvert et vivant : volonté, réactivité, inventivité... et agilité, pour générer du chiffre d'affaires :**

**Accueil des groupes CA divisé par 2,5 à 137 k€.**

**Boutique du terroir : CA stabilisé à 26 k€ (-13%).**

**Création de nouvelles prestations : 5k€.**

### En parallèle, priorité de maîtriser les dépenses :

En k€	2019	2020
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>470</b>	<b>264 (-44%)</b>
dont		
Achats cuisine	64	28,5 (-55%)
Fonctionnement	109	82 (-23%)
Salaires et charges	256	112 (-56%)
Approvisionnement boutique	12	7,5 (-39%)

**Malgré de nouvelles dépenses incompressibles : honoraires (dont Révision coopérative), maintenance, entretien, indemnité de rupture conventionnelle.**

**Chute du montant des travaux : de 85 k€ en 2019 à 39 k€ en 2020 (-55%), une dotation aux amortissements de 34 k€.**

**Trésorerie positive (+148k€) grâce au PGE souscrit de 100 k€ en décembre 2020.**

**En parallèle un dynamisme du sociétariat : +28% de capital social en 1 an.**

**>de mauvais résultats qui fragilisent la structure mais le lieu est resté ouvert avec un dynamisme confirmé au service du projet de la SCIC.**

PV Assemblée Générale Ordinaire SCIC SA Nouveau Monastère – 27 mars 2021

Ancien Monastère, 54, place de l'Eglise-Temple, Le Village, 26150 SAINTE-CROIX N°530 053 495 RCS de ROMANS 4

EB

NN

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mr. Sachet, le commissaire aux comptes, présente son rapport en précisant : « **les comptes sont certifiés sans réserve, particularité de la situation 2020 a consisté à ajouter dans l'annexe des comptes parmi les faits caractéristiques de l'exercice les « Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF, conditions particulières d'activité, méthodologie suivie et incertitudes »** ».

Il assure de sa présence dans ce contexte de crise.

**La présidente exprime que la majorité du Conseil soutient la candidature de FDA audit ce jour.**

## CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Lise-May Viment, micro-entreprise** se présente et présente son activité : « depuis 4 ans installation et développement de son activité de valorisation et transformation des plantes sur l'Ancien Monastère, soucieux qu'il y ait plus de liens avec le CA et inversement ».

**Alain Vincent, ACOPREV** se présente : « retraité, ancien chef d'entreprise BTP sur Grenoble, ancien maire de St Julien-en-Quint, vice-président d'ACOPREV, centrale villageoise partagée avec Gérard Dellinger présent, a tout de suite apprécié la gouvernance partagée du projet présenté par la présidente en 2016 ».

## PERSPECTIVES 2021

Un débt d'année consacré à la réflexion stratégique : viser un prévisionnel qui permette un équilibre, appuyé sur une organisation bien pensée et qui permette sérénité et efficacité à tous, malgré la situation. Pour cela, les maîtres-mots ont été :

Agilité, inventivité, ténacité, dimension sociale et de solidarité, l'esprit d'équipe.

Avec toujours une préoccupation vis-à-vis des acteurs du territoire avec lesquels il existe une interdépendance avec la SCIC.

**Une demande exprimée par l'AG et le CA à laquelle l'Association Le Monastère de Sainte-Croix vient de répondre : accord de prolongation du bail jusqu'en 2050. Très bonne nouvelle !**

### Expression de Mr. Michel Leclercq, Président de l'Association Le Monastère de Sainte-Croix :

« Lors de la discussion au sein de son association des freins ont été exprimés notamment : c'est loin 2050, j'aurai 103 ans ! Argument favorable : un tel projet sur 4 phases avec des investissements importants de plusieurs centaines de milliers d'euros ne peut s'envisager que dans la durée, et qu'est ce que 30 ans pour un patrimoine qui en a 900 ! »

> demande de mandat de l'AG au CA pour engager la finalisation de cet accord (avenant au bail actuel)

**Accepté par l'Assemblée.**

### Pour 2021, préparation d'un budget à l'équilibre avec les postulats :

> Prise en compte du travail de la commission RH

Stratégie emploi au regard des besoins liés à l'activité

Contrats continus sur la saison et non petits contrats

Mise en place du chômage partiel longue durée en cas d'annulation

Masse salariale de 240 528 € soit 7,43 ETP soit une baisse de 1 ETP/2019

> Sur la base du prévisionnel de remplissage, état des commandes, groupes

CA Accueil HT de 405 K€ au 18-02-2021

> Prise en compte des impacts COVID sur le début de saison

Fermeture administrative janvier – février

Fonds de solidarité

Aide sectorielle

Chômage partiel sur les postes CDI

Prise en charge par l'état des CP sur janvier et février

> Prise en compte du travail des axes de développement

**Résultat à 0 est possible si 85% des devis de l'Etat groupe (405 k€) sont confirmés**

PV Assemblée Générale Ordinaire SCIC SA Nouveau Monastère – 27 mars 2021

Ancien Monastère, 54, place de l'Eglise-Temple, Le Village, 26150 SAINTE-CROIX N°530 053 495 RCS de ROMANS 5

ES NR

**Intervention dans l'assistance :** Capacité à réemprunter ? Déjà endettés avec l'emprunt sur 15 ans. Le PGE a été fait pour éviter une rupture de trésorerie et compense en partie le manque de versement d'acomptes (ceux qui se reportent de 2020 sur 2021 + frilosité à en verser).

**Témoignage de Maïa Souviron, salariée qui reprend les missions de coordination de l'équipe en complément de la gestion clientèle :** a un parcours d'accompagnement d'entreprises alternatives (GRENADE). La réflexion sur l'organisation 2021 a été menée avec un travail de formulation d'une proposition de répartition des missions (notamment celles qu'Alain occupaient) et d'embauches et une décision par consentement.

**PERSPECTIVES à 5 ans :**

**La présidente précise que la CA s'appuie sur TROIS AXES STRATEGIQUES MAJEURS :**

**1- Que la SCIC Nouveau Monastère continue de vivre dans l'esprit coopératif;**

Vie coopérative et chantier permanent : en chemin vers une gouvernance inclusive de la une coopérative apprenante.

**2- Qu'elle réponde à différents besoins des parties prenantes de la SCIC : salariés, fournisseurs, partenaires, clients, territoire**

Commercialisation séjours, développement de partenariats socio-économiques et culturels locaux,

**3 - Qu'elle s'adapte au nouveau contexte avec une agilité permanente et un regard constant sur ses valeurs;**

Anticiper la tendance de changement de clientèles : Se positionner sur la dimension bien-être, support école-formation pro, logique de marque Monastère

Energie : poser les bases de partenariats locaux

Augmenter les fonds propres (appel)

Mettre en place un plan de communication

**Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :**

**1<sup>ère</sup> résolution : approbation sur la finalité d'intérêt collectif de la société**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la finalité d'intérêt collectif de la société, approuve celui-ci et tous les actes accomplis.

Cette résolution est adoptée :

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ à l'unanimité	✓ à l'unanimité	✓ à l'unanimité

**2<sup>ème</sup> résolution : approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2020**

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à :

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ à l'unanimité	✓ à l'unanimité	✓ à l'unanimité

### 3<sup>ème</sup> résolution : affectation du résultat et montant des réserves

L'assemblée générale de la SCIC Nouveau Monastère décide d'affecter le résultat déficitaire à un compte de report à nouveau soit – 71 535€.

Cette résolution est adoptée :

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ à l'unanimité	✓ à l'unanimité	✓ à l'unanimité

### 4<sup>ème</sup> résolution : nomination du commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire FDA Audit, siège social 3, place de la République 26000 Valence, pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à 95% :

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ 45%	✓ 30%	✓ 20%

### 5<sup>ème</sup> résolution : nomination du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant « 2 CARA », siège social 28, rue Jean Jullien Davin, plateau de Lautagne, 26000 Valence pour une durée de 6 ans.

Cette résolution est adoptée à 95%:

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ 45%	✓ 30%	✓ 20%

### 6<sup>ème</sup> résolution : renouvellement de membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des associés de la Société NOUVEAU MONASTERE décide de renouveler en qualité d'administratrice **Madame Caroline LIGOUY**, domiciliée à Die, pour un mandat de 3 exercices.

Cette résolution est adoptée :

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ A l'unanimité	✓ A l'unanimité	✓ A l'unanimité

### 7<sup>ème</sup> résolution : élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des associés de la Société NOUVEAU MONASTERE décide d'accepter la candidature en qualité d'administrateur **Lise-May Viment micro-entreprise**, siège social à ~~Die~~ *Sainte-Croix*, pour un mandat de 3 exercices.

L'administratrice susnommée certifie n'être soumise à aucune interdiction de gérer et administrer une société.

Cette résolution est adoptée à 100%

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ 50%	✓ 30%	✓ 20%

### 8<sup>ème</sup> résolution : élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des associés de la Société NOUVEAU MONASTERE décide d'accepter la candidature en qualité d'administrateur la **SAS ACOPREV**, siège social à Saint-Julien-en-Quint, représentée par Monsieur **Alain Vincent** vice-président, pour un mandat de 3 exercices.

L'administrateur susnommé certifie n'être soumis à aucune interdiction de gérer et administrer une société.

Cette résolution est adoptée :

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ A l'unanimité	✓ A l'unanimité	✓ A l'unanimité

### 9<sup>ème</sup> résolution : pouvoir pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée :

Collège A :	Collège B :	Collège C :
✓ à l'unanimité	✓ à l'unanimité	✓ à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures 45. De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le bureau de l'assemblée générale.

La présidente de l'assemblée

*Caroline Ligoxy*  
*Alain Vincent*

Le secrétaire

Nadine Monge

*Nadine Monge*

Les scrutateurs

Elsa Belliato Jean-Luc Printemps

*Elsa Belliato*

*Jean-Luc Printemps*